

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2012

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, Mme HADRZYNSKI Annie, M. CANU Dany, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSES : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOISNARD Michelle

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 11 juin 2012.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 27 juin 2012 ainsi que le procès verbal du SIVOM de Lassay du 27 mars 2012.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 1 point à l'ordre du jour : il est accepté à l'unanimité:

- Estimation d'un pavillon locatif au 8 rue du parc

### 1. Rénovation de dix huit logements locatifs rues du parc et des cytises

#### 1-1 Choix du coordinateur sécurité

Dans le cadre de la rénovation de dix huit logements locatifs rues du parc et des cytises Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un coordinateur sécurité. Monsieur le Maire a lancé une consultation des entreprises et voici les propositions que celles-ci ont faites :

| Entreprises                         | Proposition HT | Proposition TTC |
|-------------------------------------|----------------|-----------------|
| SOCOTEC - CHANGE                    | 3 520 €        | 4 209.92 €      |
| QUALICONSULT SECURITE-<br>BEAUCOUZE | <b>1 750 €</b> | <b>2 093 €</b>  |
| APAVE- LAVAL                        | 3 350 €        | 4 006.60 €      |
| BUREAU VERITAS- LE MANS             | 3 880 €        | 4 640.48 €      |
| SECURIS BTP                         | 3 560.30 €     | 4 258.12 €      |

Monsieur le Maire précise que la confirmation à l'entreprise retenue ne sera faite que dès lors que nous aurons reçu la certitude de l'accord de prêt par la banque pour la rénovation de la première tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De retenir la société QUALICONSULT SECURITE pour un montant HT de 1 750 € soit 2 093 TTC.

- ✚ D'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents correspondants.

## 1-2 Informations suite à l'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation concernant le choix des entreprises dans le cadre de la rénovation de dix huit pavillons locatifs a eu lieu du 27 juin au 19 juillet 2012. L'ouverture des plis a été réalisée le jeudi 19 juillet à 14h.

L'ensemble des propositions des entreprises sont en analyse auprès du bureau d'étude ECS Ingénierie. Le bureau d'étude va étudier chaque proposition et voir avec les entreprises s'il existe des solutions moins onéreuses afin d'obtenir le prix le plus compétitif tout en garantissant les objectifs BBC (bâtiment basse consommation) et GES (gaz à effet de serre) fixés.

En effet les résultats de l'ouverture de plis avant analyse (donc non définitif) semblent indiquer des prix plus élevés que le prévisionnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter le choix des entreprises pour la rénovation de dix huit logements au Conseil Municipal du mois de septembre, une fois que les propositions auront été analysées et optimisées par le maître d'œuvre.

## 2. Réalisation de l'enrobé quatre pavillons locatifs vallon doré : choix de l'entreprise

Dans le cadre de la consultation pour la réalisation de l'enrobé sur quatre pavillons locatifs au sein du lotissement du vallon doré (n°11, 13, 15 et 24) Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir l'entreprise. Monsieur le Maire expose les propositions reçues des différentes entreprises aux membres du Conseil Municipal :

| Entreprises                     | Proposition HT     | Proposition TTC   |
|---------------------------------|--------------------|-------------------|
| CHAPRON- STE GEMMES LE ROBERT   | Pas de proposition |                   |
| LEBLANC TP- LASSAY LES CHATEAUX | <b>6 560.50 €</b>  | <b>7 846.36 €</b> |
| ELB - BREE                      | 7 562 €            | 9 044.15 €        |
| STPO- LAVAL                     | 9895.90 €          | 11 835.50 €       |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De retenir la société LEBLANC TP pour un montant HT de 6 560.50 € soit 7 846.36 TTC.
- ✚ D'autoriser Mr le Maire à notifier le marché à l'entreprise retenue et signer les documents correspondants.

## 3. Déclaration d'Intention d'Aliéner 18 rue de la bruyère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEROUX JOURDAN, notaire à LASSAY LES CHATEAUX une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison et son terrain situés au 18 rue de la bruyère section ZM numéro 197.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre Mme MAHERAULT Claudine et Monsieur EL MAKNINE Hedi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- + De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée ZM 197 située 18 rue de la bruyère
- + Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maitre LEROUX JOURDAN-LASSAY)

#### 4. Demande de participation financière MFR Haleine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la MFR de HALEINE sollicitant une participation financière pour le financement d'un voyage scolaire en Aveyron qu'a réalisé Thibault BERRUYER, élève en 3<sup>ème</sup> à la MFR et habitant de CHARCHIGNÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- + De ne pas participer financièrement au financement de ce voyage scolaire au motif que la commune de CHARCHIGNE a fait le choix jusqu'à ce jour de n'aider que les enfants des écoles de niveau primaire.
- + De charger Monsieur le Maire d'en informer la MFR de HALEINE

#### 5. Cantine Scolaire

##### 5-1 renouvellement convention restaurant le Bienvenue

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, Monsieur et Madame LUCAS, les gérants du restaurant le Bienvenue à CHARCHIGNÉ fournissent les repas au restaurant scolaire. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr Lucas avec les adjoints afin de renouveler la convention et de fixer le prix du repas facturé enfant et adultes pour l'année scolaire 2012/2013.

Monsieur Le Maire précise que Mr et Mme Lucas ont reçu l'agrément pour poursuivre l'activité de fourniture des repas pour la cantine et pour le portage des repas pour l'année scolaire 2012/2013.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à valider par les membres du conseil municipal pour l'année scolaire 2012-2013 avec le prix que Monsieur et Madame LUCAS propose de facturer : repas enfants à 3.25 € et les repas adultes à 6.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- + de renouveler la convention avec Monsieur et Madame LUCAS, les gérants du restaurant le Bienvenue pour l'année 2012/2013
- + d'accepter le tarif de facturation proposé soit repas enfant à 3.25 € et repas adulte à 6.10 €.
- + d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante (convention qui sera annexée au PV)

## 5-2 Tarifs repas cantine : année scolaire 2012-2013

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les tarifs pour le restaurant scolaire de la commune pour l'année 2012/2013 afin qu'ils soient applicables dès la rentrée scolaire prochaine.

Monsieur le Maire précise que le déficit cantine reste toujours très élevé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité :

- ✚ D'augmenter les tarifs de la cantine comme suit pour l'année scolaire 2012-2013 et ceci à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

| TARIFS / Année scolaire   | 2011-2012 | 2012-2013 |
|---|-----------|-----------|
| Repas enfants   | 3.10 €    | 3.20 €    |
| Repas adultes   | 5.89 €    | 6.10 €    |
| Repas enfants extérieurs (ALSH) et non scolarisés à Charchigné                              | 4.20 €    | 4.30 €    |
| Enfant prenant un repas préparé par ses parents à la cantine (cas d'allergies alimentaires) | 0.50 €    | 0.50 €    |

## 6. Renforcement eau potable 3<sup>ème</sup> tranche

### 6-1 Choix du bureau d'étude

*Annule et remplace la délibération du 11 juin 2012 (erreur dans l'interprétation du contrat de maîtrise d'œuvre)*

Monsieur le Maire informe qu'il a procédé à un appel d'offres concernant le choix du maître d'œuvre pour le renforcement du réseau d'eau potable 3<sup>ème</sup> tranche. Pour mémoire, les secteurs concernés par cette rénovation du réseau d'eau potable sont ceux de la « route du Ham » et de « Hauteville/ La Fatonnière ». Monsieur le Maire livre aux conseillers municipaux l'analyse des trois offres reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De retenir la société TOPO CONCEPT basée à CHANGE pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre du renforcement eau potable 3<sup>ème</sup> tranche pour la somme de 7 000 € HT (secteurs 1 et 2 et options comprises)
- ✚ De préciser que le Conseil Municipal a choisi les options suivantes : enquête de branchement secteurs 1 et 2 (900 €)
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

### 6-2 Demande de subvention Conseil Général

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 15 % du montant estimé des travaux de renforcement d'eau potable secteurs « Route du Ham / Hauteville-La Fatonnière soit 280 000 € HT, ou 334 880 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- ✚ Demander une subvention auprès du Conseil Général de la Mayenne pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable à hauteur de 15 % du montant estimé des travaux soit 280 000 € HT, ou 334 880 € TTC

## 7. Construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées : avenants

### 7-1 Réhabilitation du réseau eaux usées : avenant n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant le marché construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées-lot n° 1 dont la société STPO est titulaire.

Monsieur le Maire explique que cet avenant concerne une moins value. En effet, suite aux passages caméra avant travaux, il s'est avéré qu'une injection de résine par gainage a été suffisant et qu'il n'a pas été nécessaire d'ouvrir de tranchées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise STPO pour une moins value de 42 725.55 € HT pour le marché ce qui porte le marché construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées-lot n° 1 à 103 953.25 € HT.

### 7-2 Construction d'une station d'épuration : avenant n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant le marché construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées-lot n° 2 dont la société EUROVIA est titulaire. Cet avenant concerne une plus value car suite à l'étude de sol réalisée par Géoarmor, il s'est avéré que l'unité de traitement des eaux usées a du être déplacée ce qui a engendré davantage de terrassement et de transport de déblais. Il s'ajoute à cela la demande par la commune de la mise en place d'une canalisation afin d'avoir un point d'eau potable supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise EUROVIA pour une plus value de 41 680 € HT pour le marché ce qui porte le marché construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées-lot n° 2 à 199 103 € HT.

## 8. Ressources Humaines

### 8-1 Renouvellement contrat Madame CAMUS

Monsieur le Maire informe que le contrat de travail (CDD de un an) de Madame CAMUS Christèle est à renouveler au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Madame CAMUS s'occupe de l'entretien du centre de loisirs et de la garderie ainsi que de ménage annexe des bâtiments communaux en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De renouveler le contrat de travail de Madame CAMUS Christèle sur les mêmes bases que le précédent pour une durée de un an.

## 8-2 Formation CACES et habilitation électrique agents techniques

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise FORGET Formation pour un montant de 972 € HT. Dans ce devis, il est proposé une formation « CACES nacelle » afin que l'un des agents techniques, Jean-Yves BERTHOUT, soit formé à l'utilisation de ce type de matériel pour la pose des illuminations de fin d'année ou autres besoin (560 € HT).

En complément, une offre de formation pour l'habilitation électrique de premier niveau est proposée.

Celle-ci permettra aux deux agents techniques d'acquérir les bases du travail avec l'électricité (412 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le devis de l'entreprise FORGET de 972 € HT concernant les formations « CACES nacelle » et « habilitation électrique » : soit 560€ pour la formation CACES nacelle et 412€ pour l'habilitation électrique.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis:

## 8-3 Indemnités stagiaires ALSH et espaces verts

### **8.3.1 Stage Mademoiselle Alexia QUERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mademoiselle Alexia QUERE a réalisé un stage à l' A.L.S.H. de CHARCHIGNE qui s'est déroulé sur l'ensemble de l'année scolaire 2011-2012 (stage les mercredis) et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 100 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Mademoiselle Alexia QUERE.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

### **8.3.2 Stage Monsieur Alexandre RONCIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Alexandre RONCIN a réalisé un stage en alternance de un an au service espaces verts de la commune de CHARCHIGNE de septembre 2011 à juin 2012 dans le cadre de sa formation BEPA et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité pour pour l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 500 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur Alexandre RONCIN
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

### **8.3.3 Stage Mademoiselle Noémie DUVAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mademoiselle Noémie DUVAL réalise un stage à l' A.L.S.H. de CHARCHIGNE du 09 au 31 juillet 2012 et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour pour l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 100 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Mademoiselle Noémie DUVAL
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

### **8-4 Heures supplémentaires ALSH**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Hugo PAREL, recruté en CDD, en qualité d'agent animateur du 9 au 31 juillet 2012 a effectué des heures supplémentaires au Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- ✚ Décide de payer les heures supplémentaires faites par Hugo PAREL.
- ✚ Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

### **9. Recensement de la population : désignation du coordinateur communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en 2013. Il est donc nécessaire de désigner un coordinateur communal dans un premier temps puis dans un second de recruter un agent recenseur. La campagne de recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013. Monsieur le Maire propose de désigner Mme Noémie BUARD, agent administratif à la Mairie de Charchigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De désigner Mme Noémie BUARD en tant que coordinateur communal dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2013

### **10. Fonds de concours de la CCHL : signature de la convention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la délibération du 21 Novembre 2011 sollicitant le fonds de concours pour la construction des pavillons T4/T5, une convention pour le versement de ce fonds de concours doit être signée entre la CCHL et la Commune.

Après lecture de la convention et en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité:

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 11. Cimetière : définition terrain commun

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SALLARD Claude, le responsable de la commission cimetière. Monsieur SALLARD Claude informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur l'emplacement de terrain commun au sein du cimetière de Charchigné. Monsieur SALLARD propose de réserver les terrains situés aux emplacements Q 10 D et Q 11 D pour le terrain commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De définir le terrain commun au sein du cimetière de CHARCHIGNE aux emplacements Q10D et Q11D

## 12. Reprise de la société VISA par CEGID : signature avenant contrat de maintenance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société Visa-Informatique a rejoint le groupe CEGID PUBLIC, et donne connaissance du contrat de maintenance des progiciels CEGID PUBLIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance des progiciels CEGID PUBLIC.

## 13. Estimation d'un pavillon locatif au 8 rue du parc

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Mr Davy ROYNEL va remplacer en temps que locataire Mme LANOE au 8, rue du parc suite à la résiliation du bail par cette dernière. Monsieur le Maire précise qu'il a fait estimer ce pavillon par Maître AMOUYAL, notaire au HORPS car Mr Davy Roynel souhaite acheter ce pavillon dès que possible. Monsieur le Maire présente l'estimation qui a été faite par le notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider l'estimation de 84 000 € pour la vente du pavillon situé au 8 rue du parc et de charger Monsieur le Maire d'informer le potentiel acquéreur de cette proposition en précisant que tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
- ✚ De choisir Maître AMOUYAL pour rédiger l'acte de vente si acceptation de cette proposition
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

## 14. Questions diverses

### a) **Stage Alexandre RONCIN au service Espaces verts**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'Alexandre RONCIN pour revenir en stage au service espaces verts de la commune pour l'année 2012-2013. Monsieur le Maire précise qu'Alexandre RONCIN a déjà effectué son stage à Charchigné l'an passé et qu'il a donné entière satisfaction, il ajoute qu'il s'agit d'un stage sans contrepartie financière. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### b) **Relais des lumières et de l'espoir Virades 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des Virades de l'Espoir 2012 deux relais passeront par CHARCHIGNE : le premier, le relais de l'Espoir, le lundi 24 septembre ; le second, le relais des Lumières, le samedi 29 septembre 2012.

Monsieur le Maire propose que dans les deux cas la salle de loisirs soit mise à disposition des associations. Pour le relais des lumières un plateau repas, confectionné par le restaurant Le Bienvenue, sera fourni à chaque participant. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### c) **Demande de Mesdames GAUDINIÈRE et TRIGUEL**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Mesdames GAUDINIÈRE et TRIGUEL, deux habitantes du lotissement du Vallon Doré. Celles-ci ont demandé l'autorisation d'organiser un « apéritif de quartier » au Vallon Doré.

Dans ce cadre elles ont demandé également si les participants pouvaient occuper une parcelle non vendue du lotissement pour cet apéritif. Le Maire ainsi que le Conseil Municipal décident d'autoriser et d'encourager ce type d'initiative qui crée un climat de voisinage agréable. Le lot n° 03 sera mis à disposition des habitants du lotissement.

### d) **Communauté de Communes LE HORPS-LASSAY- ramassage des Ordures Ménagères**

Monsieur le Maire informe que, dès la rentrée prochaine, les camions de la Communauté de Communes LE HORPS-LASSAY chargés du ramassage des ordures ménagères n'auront plus l'autorisation de faire des marches arrière pour raison de sécurité. Cela engendrera une réorganisation des tournées de collecte des déchets ménagers.

Les habitants des rues concernés devront alors emmener leur conteneur en bout de rue afin de pallier à cette contrainte. Cette nouvelle mesure concernera à CHARCHIGNE les habitants des rues de Hauteville, des Forges et de Valoré).

Un courrier informant les habitants de ces rues de la nouvelle réglementation leur sera prochainement adressé.

### e) **Mise à disposition du terrain de football communal**

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal quant à la possibilité de mettre à disposition le terrain de football communal. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le prêt du terrain de football uniquement et gracieusement pour les associations et de ne pas l'autoriser pour les particuliers.

### f) **Spectacle « Music Hall » Le Prisme**

Monsieur le Maire informe qu'un spectacle organisé par le Prisme et intitulé « Music Hall » aura lieu à CHARCHIGNE le vendredi 14 décembre 2012 à la salle de loisirs. Le Prisme ayant besoin de la journée du vendredi afin de préparer les lieux, l'association Gym et Remise en Forme réalisera ses cours exceptionnellement à la salle plurivalente de l'école.

**Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le Lundi 17 septembre 2012**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de  
CHARCHIGNE en date du 26 juillet 2012

| N° délibérations | Thème                   | Objet de la délibération  | page du registre |
|------------------|-------------------------|---|------------------|
| 1 – 26 07 2012   | Travaux                 | Rénovation de 18 logements rues du parc et des cytises : choix coordinateur sécurité  | 45/46            |
| 2 – 26 07 2012   | Travaux                 | Réalisation de l'enrobé quatre pavillons locatifs vallon doré : Choix de l'entreprise | 46               |
| 3 – 26 07 2012   | Urbanisme               | Déclaration d'Intention d'Aliéner 18 rue de la bruyère                                | 46/47            |
| 4- 26 07 2012    | Administration Générale | Demande de participation financière MFR Haleine                                       | 47               |
| 5-1 26 07 2012   | Administration Générale | Cantine scolaire : renouvellement convention restaurant le Bienvenue                  | 47               |
| 5-2 26 07 2012   | Administration Générale | Cantine scolaire : tarifs repas cantine année scolaire 2012-2013                      | 48               |
| 6-1 26 07 2012   | Travaux                 | Renforcement eau potable 3 <sup>ème</sup> tranche : choix du bureau d'étude           | 48               |
| 6-2 26 07 2012   | Travaux                 | Renforcement eau potable : demande de subvention Conseil Général                      | 48/49            |
| 7-1 26 07 2012   | Travaux                 | Réhabilitation du réseau eaux usées : avenant n°1                                     | 49               |
| 7-2 26 07 2012   | Travaux                 | Construction d'une station d'épuration : avenant n°1                                  | 49               |
| 8-1 26 07 2012   | Ressources Humaines     | Renouvellement contrat Madame CAMUS   | 49               |
| 8-2 26 07 2012   | Ressources Humaines     | Formation CACES et habilitation électrique agents techniques                          | 50               |
| 8-3-1 26 07 2012 | Ressources Humaines     | Indemnités de stage ALSH Mademoiselle QUERE Alexia                                    | 50               |
| 8-3-2 26 07 2012 | Ressources Humaines     | Indemnités de stage Espaces verts Monsieur RONCIN Alexandre                           | 50               |
| 8-3-3 26 07 2012 | Ressources Humaines     | Indemnités de stage ALSH Mademoiselle DUVAL Noémie                                    | 51               |
| 8-4 26 07 2012   | Ressources Humaines     | Paiement heures supplémentaires ALSH  | 51               |
| 9 – 26 07 2012   | Administration Générale | Recensement de la population : désignation du coordinateur communal                   | 51               |
| 10- 26 07 2012   | Finances                | Fonds de concours CCHL : signature de la convention                                   | 51               |
| 11 – 26 07 2012  | Administration Générale | Cimetière : définition terrain commun   | 52               |
| 12 – 26 07 2012  | Administration Générale | Reprise société VISA par CEGID : signature avenant contrat de maintenance             | 52               |
| 13 – 26 07 2012  | Administration Générale | Estimation d'un pavillon locatif 8 rue du parc  | 52               |

Mme HADRZYNSKI Annie

M. CANU Dany

M.LEON Marcel

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves